



Trop payé aux impôts par le transporteur et facturé

Par loic05, le 30/01/2023 à 12:37

Bonjour à tous,

Dans le cadre d'une création d'activité j'ai importé du matériel de chine.

Ceci s'est fait dans le cadre d'un mandat de représentation en douane avec le transporteur (classique semblerait-il), donc à priori légalement encadré.

Lors de l'import, le transporteur s'est trompé dans le montant du transport déclaré lors du paiement de la tva et à déclaré pas loin de 2000€ de transport au lieu de 250€.

Pour un achat de 500\$ je me suis retrouvé avec une facture présentée par le transporteur de presque 750€. Devant l'incohérence des montants j'ai mis presque un an d'échanges par mail avec eux pour mettre en évidence cette erreur.

Ils m'ont maintes fois relancé et devant leur assurance que je pourrais récupérer cet argent auprès des impôts j'ai payé la facture initiale moins un avoir sur le trop perçu de leur part sur les frais d'importation (env. 60€). J'ai donc une différence de 482€ que je ne peux finalement pas récupérer auprès des impôts puisque mon régime fiscal ne le permet pas et que j'ai payé au transporteur.

Le transporteur ne répond plus à mes mails depuis, je voudrais donc savoir quelles sont mes options.

Merci!

Par loic05, le 31/01/2023 à 16:30

De façon plus concise le mandataire a fait une boulette et j'ai trouvé cet article :

Code civil, Art. 1992 **Le mandataire répond non seulement du dol, mais encore des fautes qu'il commet dans sa gestion.**

Est-ce que ça pourrait s'appliquer?